LES 7 LAUX
PRAPOUTEL LE PLEYNET PIPAY

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE **MAIRIE DES ADRETS**

STATION DES 7 LAUX PRAPOUTEL - **38190 LES ADRETS**

Tél. 04 76 71 06 93 - Fax. 04 76 71 06 33

LES ADRETS LE 30 JUIN 2014

CONVOCATION
CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le :

LUNDI 7 JUILLET 2014
à 20 h 30

ORDRE DU JOUR :

- Intervention Espace Belledonne avec Mme GOUIN et Mr MICHON
- Rythmes scolaires
- CR des Commissions
- Points PLU
- Questions diverses

Le Maire
Gérard JOURDAN

MAIRIE DES ADRETS (Isère)

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 8 - 2014

L'an deux mille quatorze, le **dix juin**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN

Etaient présents : Cécile PARET, Jean Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Bertrand GIRAUD, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Catherine GUIGUET, Pierre DEBOLLE, Véronique ORGNON, Lionel REY, Anne TREGLOZE,

Absents excusés : Valérie CORDIER donne pouvoir à Anne TREGLOZE
Jacques LESIMPLE donne pouvoir à Gérard JOURDAN

I INTERVENTION AGENT FORESTIER DE L'ONF

Monsieur Alain BLUMET présente le plan de gestion de la forêt communale (2002/2016) ;
Il conseille de prendre un arrêté pour interdire le débardage pendant la période hivernale.

II PRESENTATION « ESPACE NATUREL SENSIBLE » PAR NATHALIE DE YPARRAGUIRRE

Les élus vont demander au Conseil général un diagnostic sur notre territoire communal afin d'évaluer le site au niveau espace naturel sensible.

III RYTHMES SCOLAIRES :

Réunion le 30 juin 2014 à 20 h à l'école pour les parents.

IV QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET REGIE DES SG 2014 n°1 – 8

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-APPROUVE la décision modificative ci après :
-article 21571 opération 22 35 000 €

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2014 n°2 – 8

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la décision modificative ci après :
-article 70 1249 (Dépenses) + 1 500 €
-article 70 1241 (Recettes) + 1 500 €

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE LEADER n°3 – 8

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Anne TREGLOZE pour représentée la Commune au sein de leader.

OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL–ATTRIBUTION D'INDEMNITE n°4– 8

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.2013 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes à la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux,
Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an ;**
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Laurence CROISSANT-NDIAYE, Receveur Municipal.

-

OBJET DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE l'OFFICE du TOURISME n°5 - 8

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme

- **Titulaire** à l OT DE PRAPOUTEL :

-Pierre DEBOLLE (délibération du 7/4/2014)

- **Suppléant** à l'OT de PRAPOUTEL :

-Denis SECHER .

Etat des lieux appartement de la Marmite le lundi 16 juin 2014 à 17 h

PROCHAIN CONSEIL
le lundi 7 juillet 2014 à 20 h 30